

Anor *infos*

LA MICRO-CRÈCHE SERA LIVRÉE EN 2025



> DOSSIER

Milourd,
la fin des travaux
P.12 et 13

DOSSIER MILOURD
P.12-13



 PRATIQUE

mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange
B.P. 3 - 59186 ANOR
03 27 59 51 11
www.anor.fr
contact-mairie@anor.fr

OUVERT LUNDI
de 8h30 à 12h - de 14h à 18h
OUVERT DU MARDI AU VENDREDI
de 8h30 à 12h - de 14h à 17h30
FERMÉE LE SAMEDI



application mobile

"My Anor"
téléchargeable sur

Google Play

App Store



Le Mot du Maire	3
Etat Civil	4
Extraits des Conseils Municipaux	5/6/7
Temps forts 2024	8/9
Vie pratique	10
Mise à l'honneur	11
Le dossier	12/13
Economie / Label	14
Association	15
Festivités passées	16/17
Biodiversité	18/19
CCAS	20/21
Travaux	22/23
Festivités à venir	24



36 rue Pasteur - 59186 ANOR
03 27 59 36 36
le36@ville-anor.fr
 Le 36 Anor

ALSH
Ludothèque
Médiathèque

Jours et horaires d'ouverture au public
Mardi : 14h-17h
Mercredi : 9h-12h / 14h-18h30
Jeudi & Vendredi : 14h-18h30
Samedi : 9h-12h

Syndicat d'initiative d'Anor
et du Pays d'Oise

La Malterie
Espace Michel Vanderplancke
16 rue du Général de Gaulle - 59186 ANOR
03 27 59 57 69
 Anor Syndicat D'initiative
si.anor59186@gmail.com

OUVERT AU PUBLIC

mardi et jeudi > de 14h à 16h
vendredi > de 10h à 12h et de 14h à 16h
samedi > sur rendez-vous

PERSONNES À CONTACTER

Jean-Claude COUTURE > **03 27 59 60 93**

ESPACE France
SERVICES d'ANOR

9, Rue Georges Clémenceau - 59186 ANOR
(Bureau de Poste d'Anor)
03 27 53 69 88
anor@france-services.gouv.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

lundi > de 10h à 12h
mardi, jeudi et vendredi
> de 9h à 12h et de 13h30 à 16h15
mercredi et samedi > de 9h à 12h



“ Agir pour ne pas subir ”

Pourquoi ce titre bien singulier ?

Comme pratiquement tous mes collègues Maires, je veux témoigner de notre **profonde inquiétude** sur la situation sans précédent que vont subir les collectivités territoriales en 2025 (et probablement après). Cette situation vous concerne directement, car il s'agit là de **votre quotidien**.

Les chiffres annoncés pour les économies à l'échelle nationale vont obligatoirement avoir des répercussions immédiates dans la gestion de nos Communes !

Nous pouvons craindre de revoir à la baisse, de remettre en cause de manière draconienne des services publics du quotidien, des investissements d'intérêt général.

Vous le comprendrez, nous aborderons cette nouvelle année avec vigilance et une rigueur renforcée. D'autant plus, que « cerise sur le gâteau », nous (les collectivités) sommes submergées de « normes » qui s'ajoutent aux normes, nous contraignant à des dépenses supplémentaires, sans aide à la clef bien entendu ! Un « **ministère du bon sens** » serait le bienvenu, il faut le reconnaître.

Intéressons-nous à ANOR maintenant et revenons à la réalité des chantiers engagés, terminés ou en cours.

MILOURD s'est paré d'un renforcement de la digue côté parc. Comme évoqué, ce dernier fera l'objet d'échanges afin d'en programmer l'aménagement final. Un peu décalé, le rendez-vous est prévu au cours du premier trimestre (voir dossier).

LA RUE D'HIRSON a fait peau neuve au niveau du trottoir de la Rue de Milourd à la sortie, côté Mondrepuis. Une collaboration étroite s'est faite entre nos services techniques, les habitants et l'entreprise retenue pour respecter l'environnement et gérer l'eau au plus près par une infiltration à la parcelle.



LA MICRO-CRÈCHE est quant à elle, sortie de terre. Murs, toiture, menuiseries sont réalisés. Place maintenant aux artisans d'intérieur pour quelques mois et une livraison avant l'été... c'est l'objectif !

Les demandes de subvention nous sont revenues favorables. Nous pouvons envisager avec sérénité les travaux sur **l'école du Centre, le Petit Verger** au cours des vacances d'été (changement de la toiture, pose de panneaux photovoltaïques, isolation totale intérieure et extérieure). Ce dossier exemplaire s'inscrit dans les économies d'énergie en auto-consommation et produira des effets immédiats.

LE PÔLE MUSICAL, devrait pouvoir se concrétiser avec un regroupement des différents enseignements dans des locaux aménagés, insonorisés, programmés au sein de l'espace François Mitterrand (près de l'ancien cinéma Le Majestic).

Et enfin, en conclusion, dans la rubrique « **Anor, on en parle** » nous pouvons tous être fiers de la notoriété prise par notre **écoquartier de la Verrerie Blanche**. Nous venons d'être reconnus « Capitale française de la biodiversité » (dans le domaine sobriété et biodiversité), retenus par l'ADEME à Paris en février pour présenter notre démarche de sobriété positive, par le CERDD pour un DDtour (Développement Durable Tour), par la Région Hauts-de-France pour la qualité du dossier FEDER...

Notre restauration collective n'est pas en reste, **le label « Ici, je mange local »** vient de nous être renouvelé (seule Commune du PNRA).

Tous ces points positifs atténuent quelque peu le début de mon propos et c'est sur cette note constructive qu'au nom du Conseil Municipal d'Anor, je vous souhaite une très belle année 2025 faite de projets et de solidarité.

Bien fidèlement,

★ **Jean-Luc PERAT**,
Maire d'Anor
1^{er} Vice-Président de la C.C.S.A



15 juin 2024 au 09 décembre 2024

Bienvenue à

18/07/2024 Roma CARLOS
 25/07/2024 Raphaël PESTA
 31/07/2024 Cataleyana KLATT LAURENT
 01/08/2024 Timéo MORIAUX
 05/08/2024 Célestine DELVAUX
 05/08/2024 Mencïa WAROQUIER
 19/08/2024 Aylan LORDEREAU BOLLIOT
 21/09/2024 Eden ALLAIRE
 22/09/2024 Alice CARLIER
 27/09/2024 Inès HAMMADI SEDLAK
 30/09/2024 Cyllian BEAUMONT THOQUENNE
 19/10/2024 Malo MARTIN POTTIER
 23/10/2024 Mylo DELADERIÈRE
 03/11/2024 Giulia BERTRAND
 10/11/2024 Azelya LESUR

★ ILS SE SONT UNIS



06/07/2024 Olivier BLANCHARD et Amélie LOTH
 13/07/2024 Loïc DUMESNIL et Audrey DINEUR
 27/07/2024 Flavio CRISTANTE et Stéphanie RICHEL
 27/07/2027 Grégory ROCOUR et Laurie EQUETER
 17/08/2024 Jean-Marc MALATRAY et Natalie APPLINCOURT
 17/08/2024 Mickaël ARDOISE et Aurore MALATRAY
 24/08/2024 Jean-Jacques PETIT et Monique PHILIPPE
 07/09/2024 Nicolas BANNIER et Faustine MARTINEZ
 28/09/2024 Jean-Luc PLAMIERI et Anne AUGER
 28/09/2024 Nicolas DUPONT et Jennifer POULAIN
 09/11/2024 Julien ALLAIRE et Marine PÉROT

★ NOS CONDOLÉANCES aux familles et amis de

06/07/2024 Léon LALIN
 09/07/2024 Serge CLAISSE
 02/09/2024 Francine PETIT épouse BERGER
 15/09/2024 Gérard ALLAIRE
 28/09/2024 Thérèse PERLAUT veuve GUICHARD
 02/10/2024 Nicole BERGER
 26/10/2024 Jacqueline BENTIFECI veuve MAR

★ Hommage à Eddy BAYARD



L'Entité Belge de Momignies est de nouveau en deuil, orpheline de son bourgmestre, décédé fin novembre de manière brutale et inattendue à l'âge de 58 ans.

Eddy BAYARD avait succédé à notre Ami de toujours Albert DÉPRET, à l'origine de la charte d'amitié entre nos trois Communes : Anor-Momignies et Gizalki en Pologne.

Premier échevin, Eddy avait fait plusieurs mandats à ses côtés et s'était forgé une expérience et une reconnaissance appréciées par la population.

Réélu bourgmestre aux dernières élections communales, il devait être de nouveau installé dans sa fonction en janvier prochain.

Le Conseil Municipal, les habitants d'Anor, et moi-même souhaitons rendre un vibrant hommage de compassion et de tristesse à sa famille, à ses proches, aux élus de l'Entité.

★ Le cimetière communal d'Anor INFORMATION concessions échues



Afin de permettre à un plus grand nombre de familles d'avoir la possibilité de renouveler éventuellement une concession échue (non renouvelée dans un délai de 2 ans et 1 jour après expiration de la concession) nous vous invitons si vous êtes concernés à vous rapprocher de l'accueil de la Mairie ou à nous contacter

> 03 27 59 51 11

> contact-mairie@anor.fr

★ PRINCIPALES DÉCISIONS du Conseil Municipal...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale - PV du Conseil Municipal), affichés en Mairie sur demande auprès du Secrétariat Général, ou sur l'application mobile My Anor à télécharger sur Google Play ou l'App Store.

Séance du 08 juillet 2024 *(extrait)*

Proposition de modification de règlement intérieur de l'école de musique

L'école de musique d'Anor est un établissement municipal d'enseignement artistique dont l'accès est règlementé afin d'assurer la sécurité de tous.

Ce règlement est affiché dans l'école de musique et ses annexes et remis à tous les usagers lors de leur inscription ou réinscription.

Ce règlement est applicable aux élèves et à leurs représentants légaux.

L'école de musique est ouverte d'octobre à juin selon la présence des professeurs. Les périodes d'ouverture et les horaires des cours sont fixés en début de cursus scolaire.

Une permanence est assurée en mairie au 5 et 5 bis rue Léo Lagrange aux horaires d'ouverture de la mairie.

MODALITE D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION

L'inscription à l'école municipale de musique s'effectue pour une année scolaire complète. Les abandons en cours d'année n'ouvrent droit à aucun remboursement.

Seuls, les désistements liés aux problèmes de santé pourront faire l'objet d'une dérogation au paiement (sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation).

Pour les anciens élèves, les réinscriptions se font en fin d'année scolaire c'est-à-dire en juin.

Pour les nouveaux élèves, les inscriptions ont lieu fin juin ou en septembre lors des journées pré-inscription dans la mesure des places disponibles. La priorité est donnée aux élèves habitants sur la commune. Les adultes sont accueillis dans la limite des places disponibles et font l'objet d'une tarification différente.

Durée des cours :

- **Formation musicale** : 1h00 à 1h15 suivant le niveau
- **Pratique instrumentale** : 30 minutes par enfant ; 45 minutes par adulte selon le niveau d'acquisition
- **Chorale** : 1h00 (32 heures/an)

Les élèves sont tenus de participer ou d'assister à toutes les manifestations programmées par la commune. Pour les élèves en classe « d'initiation », la chorale est obligatoire et gratuite.

La fréquentation régulière aux cours est

obligatoire. Le comportement des élèves ne doit pas nuire au bon déroulement des cours.

Trois absences non justifiées au cours de formation musicale ou chorale entraînent la classification de l'élève hors du cursus pour le reste de l'année.

L'École municipale de Musique n'est pas accessible aux personnes extérieures, y compris les responsables légaux, en dehors de journées portes ouvertes. Les temps mentionnant l'ouverture au public ou sur rendez-vous fixé par un enseignant ou le directeur.

Pour les élèves de formation musicale, l'école met à disposition des familles des ouvrages pédagogiques qui devront être retournés à la fin de l'année scolaire. En cas de non restitution, il sera demandé le remplacement de l'ouvrage pédagogique manquant.



En bref... LES AUTRES DÉCISIONS...

- Proposition de décision modificative à apporter au budget de l'exercice 2024 - Favorable à l'unanimité
- Proposition d'évolution de certains tarifs municipaux - Favorable à l'unanimité
- Proposition d'attribution des subventions aux associations extérieures à la commune - Favorable à l'unanimité
- Proposition d'attribution d'une subvention à l'association l'Envol de Fourmies pour l'année 2024 - Favorable à l'unanimité
- Proposition d'engagement de la collectivité dans le programme ACTEE pour l'AAP du Fonds Chêne 2 - Favorable à l'unanimité
- Proposition d'adhésion de la commune au service de médecine préventive du Centre de Gestion 59 - Pôle Santé au Travail - Favorable à l'unanimité
- Désignation du CDG59 comme mandant pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires - Favorable à l'unanimité
- Autorisation de donner mandant au maire pour agir au nom de la commune d'Anor dans le cadre de requête en référé devant le Président du Tribunal Administratif de Lille - Favorable à l'unanimité
- Proposition de modification du tableau des emplois du personnel communal permanent - Favorable à l'unanimité

Flashez le code à l'aide
de votre Smartphone
pour accéder au
Procès-verbal complet



Les rencontres des parents ou des élèves avec les professeurs s'effectuent en dehors des heures de cours, sur rendez-vous

TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal de la commune d'Anor pour chaque année scolaire. Les droits d'inscriptions sont payables en une fois (au moment de l'inscription) au début du premier trimestre.

L'inscription à l'école municipale de musique s'effectue pour une année scolaire complète. Les 3 trimestres sont dus. Les abandons en cours d'année n'ouvrent droit à aucun remboursement.

En bref...

LES AUTRES DÉCISIONS...

- Proposition de décision modificative à apporter au budget de l'exercice 2024 - Favorable à l'unanimité
- Examen de la demande d'admission en créances éteintes - Favorable à l'unanimité
- Examen de la demande d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables - Favorable à l'unanimité
- Renouvellement du dispositif financier communal dans le cadre du PIG Habiter Mieux jusqu'en 2026 - Favorable à l'unanimité
- Remboursement d'une facture de réparation suite à une crevaison sis Quartier de la Verrerie Noire - Favorable à l'unanimité
- Modification des tarifs de l'école municipale de musique et modification des tarifs de location du gîte de groupe communal - Favorable à l'unanimité
- Proposition d'achat de la parcelle E274 sis Chemin Latéral - Favorable à l'unanimité

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet



Séance du 23 septembre 2024 (extrait)

Adoption des ZAER pour la commune d'Anor suite à l'avis favorable du PNRA

Par délibération en date du 28 novembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'engagement de la commune d'Anor dans la définition des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

La commune s'est engagée à travailler sur la définition de ses zones d'accélération sur les énergies renouvelables suivantes : aérothermie, bois-énergie, géothermie, hydroélectricité, méthanisation, solaire sur toiture, solaire au sol.

Les zones d'accélération énergies renouvelables doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;

Les zones d'accélération énergies renouvelables doivent être définies dans l'objectif de prévenir et de maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies ;

L'identification des zones d'accélération doit être réalisée en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc naturel régional de l'Avesnois, aire protégée au titre de l'article L110-4 du code de l'environnement, pour ce qui concerne les zones situées en son sein ;

La présence d'aires protégées au niveau de l'ensemble de la commune doit être prise en compte ;

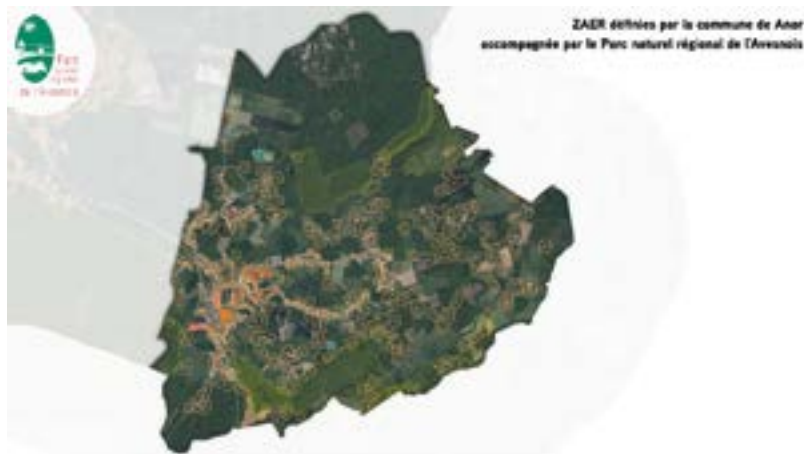
L'élaboration des zones d'accélération énergies renouvelables devra faire l'objet d'une concertation du public et d'un débat en conseil communautaire ;

Le PNRA a travaillé sur un projet de carte localisant les zones ENR de la commune d'Anor. Dans le cadre de la stratégie de déploiement des ENR à l'échelle de la commune, il convient de pouvoir adapter ce projet de carte en y ajoutant les zones NS prévues au futur PLUI. Ces zones ENS se localisent principalement au niveau des terrains en friche des AFA et de l'ancienne chaudronnerie d'Anor.

Par délibération en date du 26 avril 2024, le Conseil Municipal a validé la cartographie tout en décidant de mettre en place une concertation publique ; Une note d'information a été distribuée dans chaque foyer anorien en juillet 2024 précisant que cette cartographie était

consultable en mairie d'Anor jusqu'au 30 août 2024 ; elle a également été publiée sur le site internet de la commune. Une permanence a été organisée le lundi 22 juillet de 16h00 à 18h00 en mairie pour recevoir les citoyens désireux obtenir des informations ou explications. Un registre de doléances a été ouvert afin de recueillir les avis ou remarques des habitants jusqu'au 30 août 2024.

Suite à l'avis favorable rendu par le PNRA le 11 septembre 2024 concernant notre cartographie, la commune d'Anor a la faculté de pouvoir délibérer favorablement sur la définition de ses zones AER qu'elle devra ensuite transférer au référent préfectoral du Nord.



Séance du 03 décembre 2024 (extrait)

Nomination des référents déontologues des élus locaux

L'entrée en vigueur de la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 institue un référent déontologue que tout élu local pourra consulter. Il s'agit d'un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Le référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, du groupement de collectivités territoriales ou du syndicat mixte visé à l'article L. 5721-2. Plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes. La désignation devait avoir lieu pour le 1^{er} juin 2023.

Le référent déontologue doit être désigné sur des critères tels que l'objectivité, l'indépendance, l'impartialité ainsi que pour ses expériences et ses compétences, notamment en droit public et en droit pénal. Pour garantir ces critères de sélection, le référent ne doit pas avoir exercé aucun mandat d'élu local au sein des collectivités auprès desquelles il est désigné, il ne doit plus y en exercer depuis au moins trois ans, il ne doit pas être agent de ces collectivités, et il ne doit pas se trouver en situation de conflit d'intérêts avec celles-ci.

La cour de Cassation définit le conflit d'intérêts comme suit : « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

Le référent déontologue peut être individuel ou avoir une forme collégiale. La forme collégiale est à prioriser pour les motifs énoncés ci-dessus, relatifs à l'objectivité, l'indépendance, l'impartialité, à la définition large que représente un conflit d'intérêts et aux compétences, mais aussi pour s'assurer du caractère apolitique des avis rendus puisque tous les élus peuvent demander un avis déontologique.

Suite au vote unanime, le Conseil Municipal nomme le collège de déontologie composé de M. HAIGRE Benoît, M. RAYMOND Patrice et M. MATHEVET BIDINI Louis en qualité de référent déontologue pour les élus de la collectivité pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction à partir du 01/06/2023.

La nomination pourra prendre fin à la notification de l'une des parties à l'autre par n'importe quel moyen avec un mois de préavis



En bref...

LES AUTRES DÉCISIONS...

- Proposition de décision modificative à apporter au budget de l'exercice 2024 - Favorable à l'unanimité
- Proposition d'autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements 2025 - Favorable à l'unanimité
- Communauté de Communes Sud-Avesnois : Proposition d'approbation de l'attribution de compensation pour 2024 - Favorable à l'unanimité
- Proposition d'évolution de certains tarifs municipaux au 1^{er} janvier 2025 - Favorable à l'unanimité
- Mise en place d'une tarification pour la location de matériels de festivités aux Anoriens et modification des tarifs de concessions cimetièrre - Favorable à l'unanimité
- Proposition de détermination du coût moyen horaire des agents techniques municipaux - Favorable à l'unanimité
- Modification de régies municipales - Favorable à l'unanimité
- Suppression de régies municipales - Favorable à l'unanimité
- Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Favorable à l'unanimité
- Proposition d'attribution des dernières subventions municipales aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation de façades - Favorable à l'unanimité
- Proposition d'attribution des subventions municipales aux différents propriétaires ayant réalisés des travaux d'amélioration de logement - Favorable à l'unanimité
- Proposition de désignation des bénéficiaires de ventes d'herbes pour l'année 2024 - Favorable à l'unanimité
- Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG59 à compter du 1^{er} janvier 2025 - Favorable à l'unanimité
- Avis de la commune concernant l'adhésion des communes de BUSIGNY, ESTREE-BLANCHE, NOVELLES-SUR-ESCAUT, SAINS-DU-NORD, RUMILLU-EN-CAMBRESIS, CRESPIN, TRESCAULT, PAISSY, HAVRINCOURT et URVILLERS - Favorable à l'unanimité

Flashez le code à l'aide de votre Smartphone pour accéder au Procès-verbal complet







MÉDIATHÈQUE LE 36

NOS HORAIRES

Lundi	Fermé
Mardi	14h-17h00
Mercredi	9h-12h00 / 14h-18h30
Jeudi	14h-18h30
Vendredi	14h-18h30
Samedi	9h-12h00
Dimanche	Fermé

le 36 ANOR





La Maison France-Services d'Anor un succès à préserver et à amplifier



Nous pouvons nous réjouir du succès remporté par la Maison France-Services au sein de la Poste d'Anor.

En 2^e position dans le Nord (sur les 13 gérées par le groupe La Poste) avec 2749 accompagnements (au 30 septembre 2024) avec une moyenne de 13.1 par jour ouvré.

Pour ne pas remettre en cause ce bouquet de 11 services, il nous faut encore augmenter la fréquentation et solliciter les personnels en charge de l'écoute et de l'accompagnement.

Nous nous sommes battus pour avoir cette Maison France-Services
BATTONS-NOUS POUR LA CONSERVER !

Rappelons ces 11 services :

Le dispositif « chèque-énergie »

J'ai besoin d'aide à la création du compte sur le site internet chèque énergie et j'ai besoin d'un accompagnement dans mes démarches.

« MaPrimeRénov' » et « MaPrimeAdapt' »

Je souhaite une Présentation de France Rénov', le service public de la rénovation de l'habitat et des aides financières : MaPrimeAdapt' et MaPrimeRénov'. Je crée mon compte sur le site internet France Rénov', je dépose mes demandes d'aides en ligne et demande de paiement du solde.

Ma situation de vie change

Je déclare mon changement de situation suite à une naissance ou au décès d'un proche. Je demande le RSA, la prime d'activité, une aide au logement (APL, ALF, ...).

Je prends soin de ma santé

Je demande une carte vitale, je suis mes remboursements, je télécharge une attestation de droits, je déclare un changement de situation personnelle ...

Je prépare ma retraite

Je souhaite bénéficier d'une simulation pour ma retraite ou être informé de mes droits.

Je déclare mes impôts

Je déclare et paie mes impôts, j'accède à mes documents fiscaux, je me renseigne sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, le prélèvement à la source...

J'établis mes documents officiels

Je fais ma pré-demande de passeport ou carte nationale d'identité, je demande ou renouvelle mon permis de conduire, mon certificat d'immatriculation...

Je fais valoir mes droits

Face à un litige ou conflit, je m'informe sur les procédures et sur la saisie du Défenseur des droits, je demande un extrait de mon casier judiciaire ...

Je suis affilié(e) à la MSA

Je crée mon compte, je consulte mes paiements, je fais mes déclarations et demandes en ligne concernant ma santé, ma famille, ma retraite ...

Je recherche un emploi

Je m'inscris/réinscris en ligne en tant que demandeur d'emploi, j'actualise ma situation, je consulte mes paiements ...

La Poste

Je change d'adresse, je réexpédie et fais suivre mon courrier



La Poste : distributeur à votre service

Après de très nombreuses démarches il y a déjà quelques années, nous avons réussi à convaincre La Poste d'installer un distributeur de billets (DAB) en façade du bâtiment.

Aujourd'hui, nos moyens de paiement évoluent et changent. Nous utilisons beaucoup plus la carte bancaire que les espèces pour nos différents règlements.

Si nous voulons sauvegarder ce distributeur, il nous faut être encore plus solidaires et faire le maximum pour effectuer nos retraits de billets à Anor. Il vaut mieux prévenir que guérir !



HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Samedi : de 9h à 12h

03 27 53 69 88

anor@france-services.gouv.fr

Au bureau de Poste d'Anor

**LA POSTE - 9 Rue Georges
Clémenceau - 59186 ANOR**

Mise à l'honneur de personnalités anoriennes



Agathe WAROQUIER

« Je m'appelle WAROQUIER Agathe, j'ai 23 ans, j'ai obtenu mon Baccalauréat scientifique option de l'ingénieur au Lycée Camille Claudel de Fourmies en 2019. Par la suite, j'ai obtenu mon BTS Négociation et digitalisation de la relation client au Lycée Joliot Curie d'Hirson en 2021. Je me suis spécialisée dans les ressources humaines et obtenu une licence générale Gestion des ressources humaines en 2022 au Conservatoire National des Arts et Métiers de Valenciennes. J'ai pris la décision de réaliser mon rêve ! J'ai suivi les pas de mon frère en m'inscrivant au concours des Sous-Officiers en Gendarmerie Nationale. Après avoir passé les tests j'ai intégré l'École des Sous-Officiers de la Gendarmerie de Tulle le 23 octobre 2023. Nous apprenons qu'une partie de la Compagnie va participer au Défilé du 14 Juillet 2024. Une très bonne nouvelle puisque je suis sélectionnée pour participer à cette belle expérience. C'était un honneur, aussi une récompense puisque je suis classée 45^e sur 110 de la Compagnie mixte. Une fierté de pouvoir représenter la Gendarmerie et mon pays. Je ne suis pas prête d'oublier la chance que j'ai eue de participer à ce merveilleux événement ».

Bravo à AGATHE - La Commune d'Anor est fière de vous.

M. & Mme BARTHÉLÉMY Marcel & Dolly

Monsieur le Maire Jean-Luc PÉRAT a eu le plaisir et l'honneur de célébrer les 72 années de mariage de Marcel et Dolly BARTHÉLÉMY au Clos des Forges. Moment exceptionnel de commémorer des Noces de TITANE.

Entourés de leur famille, on a pu retracer leur vie et leur parcours. Agé de 92 ans, Marcel a exercé la fonction de douanier et avait la passion du vélo. Quant à Dolly, âgée elle-aussi de 92 ans (1 mois d'écart plus jeune que Marcel) elle travailla en entreprise comme ouvrière.

Ils ont eu 4 enfants, 3 petits enfants et 1 arrière petite-fille.



M. et Mme SCOTH Robert & Christiane

Le 07 septembre 2024, Monsieur Jean-Luc PÉRAT, Maire de la Ville d'Anor, a célébré les Noces de Diamant de Monsieur Robert SCOTH, retraité, né en 1942 à Mondrepuis (Aisne) et de Madame Christiane ARDOISE, retraitée, née en 1933 à Anor, domiciliés à Anor et entourés de leurs témoins Mesdames Marie-Jeanne et Marie-France CARION et Monsieur et Madame Joël et Patricia SCOTH.

« Aujourd'hui, sont réunis devant nous, Robert et Christiane SCOTH qui ont voulu renouveler leurs vœux de mariage. 60 ans où l'amour que ces deux personnes se sont donné et continuent de le faire, n'a pris aucune ride malgré les hauts et les bas qu'ils ont pu rencontrer. Robert est né le 23 juillet 1942 à MONDREPUIS dans l'Aisne. Il est le fils de René, Jean, Émile SCOTH et de Albertine, Olida, Louise HIBLOT. Christiane est née le 20 mai 1933 à Anor. Elle est la fille de Charles,

Léon ARDOISE et de Andrée, Léonie PINTEAUX. Robert et Christiane se sont rencontrés en 1960 au bal des anciens, et le 22 août 1964, se sont mariés à Anor. Robert était aiguilleur à la SNCF, et pendant ses temps de dilettante, il s'adonne au bricolage et au jardinage. Christiane était ouvrière dans le textile et se voue une passion pour la pâtisserie. Ils vivent maintenant une retraite bien méritée, ici à Anor. Nous leur souhaitons donc à tous les deux encore de belles et longues années de bonheur ».





MILOURD

la fin des travaux et d'autres à venir



Une digue fortement endommagée

En juillet 2021, la commune d'Anor a été frappée par des pluies torrentielles qui ont causé des dommages significatifs à la digue de Milour. Cet événement climatique extrême a entraîné un débordement au-dessus de la digue et un affaissement du déversoir après la rupture d'une canalisation.

Une intervention rapide fut mise en place pour protéger les infrastructures et l'habitation en aval. Consciente de l'importance de cette digue pour la sécurité des citoyens et la préservation de l'environnement, la commune a entrepris dès 2022 des travaux de rénovation ambitieux. Ceux-ci visent non seulement à restaurer la digue à son état initial, mais également à renforcer sa capacité à résister à de futures intempéries. Les interventions comprennent le changement des structures existantes (nouveau déversoir de 6 mètres d'ouverture sur 2 mètres de haut), le renforcement des points vulnérables, ainsi que l'amélioration du drainage pour éviter l'accumulation d'eau. Un travail minutieux est mené pour s'assurer que la digue puisse jouer pleinement son rôle de protection contre les crues centennales, tout en préservant l'écosystème local.

Objectifs des travaux : Des techniques de génie civil et de génie végétal seront utilisées pour restaurer la digue tout en favorisant une intégration paysagère.

Les travaux ont débuté en 2022 et se sont achevés en septembre 2024 avec des périodes d'interruption obligatoires afin de respecter l'arrêté préfectoral visant les phases de nidification et de migration des espèces. Cet important dossier a bénéficié du suivi de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de la maîtrise d'œuvre du cabinet « Valétudes ».



Un peu d'histoire ...

S'il est difficile de dater précisément le début de la métallurgie dans la région, l'essor de cette industrie se produit au XVI^e siècle simultanément dans plusieurs villes ou villages dont la commune d'Anor. Après un début artisanal, les premiers établissements se développent sous la forme d'industries concurrentes aux abords des étangs et des forêts, deux éléments nécessaires à leur prospérité.

Au regard de ses nombreux étangs (Milourd, Lobiette, Neuve-Forge, Galoperie), Anor voit ce type d'activité prospérer participant à la réputation de la commune.

En 1743, Jean-François Despret obtient, après de nombreuses démarches, l'autorisation royale, d'établir une nouvelle forge à l'emplacement de l'ancienne sur le site de Milourd. L'installation d'une forge à Milourd marque alors le point de départ du développement de l'industrie du fer dans la famille Despret. Celle-ci restera propriété familiale jusqu'en 1820 et le redeviendra en 1825. « La Société anonyme des Forges de Milourd » sera ensuite exploitée jusqu'en 1955.



La commune d'Anor s'apprête à lancer un projet d'aménagement paysager ambitieux pour le parc de Milourd, visant à transformer cet espace naturel en un lieu de vie agréable et accessible, tout en préservant son caractère authentique. Ce projet se distingue par une approche participative, impliquant activement les riverains dans le processus de conception. L'objectif principal de cet aménagement est de créer un environnement harmonieux qui répond aux besoins et aux attentes des usagers.

Pour cela, la municipalité a prévu plusieurs réunions de concertation où les habitants pourront exprimer leurs idées, leurs souhaits et leurs préoccupations concernant l'évolution du parc. Les travaux envisagés incluent la création de sentiers de promenade, l'installation de zones de repos, ainsi que l'augmentation de la biodiversité par la plantation d'espèces végétales locales. La commune est soucieuse de garantir la durabilité de ce projet.

L'aménagement paysager sera conçu dans le respect de l'environnement, en favorisant des pratiques écologiques et en intégrant des solutions pour la gestion des eaux pluviales. Cela permettra non seulement de préserver la beauté naturelle du parc, mais aussi de sensibiliser les visiteurs à l'importance de la protection de la biodiversité.



UNE NOUVELLE ENTREPRISE

sur la Zone d'Activité Saint-Laurent d'Anor

C'est à Anor que **Patrice LEROUX** a décidé d'installer son entreprise. Le dirigeant de « **Natur and Co** » a fait l'acquisition d'un terrain communal sur la **Zone d'activité Saint-Laurent**.

Spécialiste en travaux forestiers, il réalise de l'abattage, du débardage, fait du bois énergie et des travaux sylvicoles. La société s'est beaucoup développée, **emploie 14 salariés**, rayonne sur plusieurs départements (Nord, Aisne, Ardennes, Marne...) et en Belgique.

Rencontrant un problème de place pour stocker ses engins, de plus chez lui, **Patrice LEROUX** a décidé de franchir le pas d'installer son entreprise sur un lieu dédié et bien identifié.

La Commune d'Anor, particulièrement réactive, à l'écoute, s'est mobilisée afin de répondre aux différentes attentes en proposant un terrain de 3 800 m² pour y construire un bâtiment de 336 m². Pour **Monsieur LEROUX** : « *Ce sera pour l'accueil des salariés et l'entreposage des machines. Je n'ai pas besoin de lieu de stockage puisque le bois, je le vends directement sur place sur les chantiers. Je travaille beaucoup avec les collectivités qui ont des massifs forestiers, par le biais de l'ONF, mais également avec des privés, des coopératives...* ».

Patrice LEROUX est par ailleurs très fier d'avoir fourni des arbres destinés à la **reconstruction de Notre-Dame de Paris** : « *Avec l'ONF, nous avons présélectionné des arbres, le Ministre de l'agriculture est venu sur place pour le choix final. Nous avons abattu une centaine de m³, soit 8 à 10% du bois nécessaire à la reconstruction, dont des arbres de la forêt de Trélon.* »

L'entreprise « **Natur and Co** » exploite 45 000 à 50 000 m³ de bois par an. Les travaux de construction du bâtiment devraient être terminés pour l'été 2025.

Bienvenue à vous, Monsieur LEROUX !

La Commune est heureuse de vous accueillir



ANOR, on en parle !

Une reconnaissance affichée

La Commune vient de se voir renouvelée le **label régional « Ici je mange local »** pour sa restauration scolaire.

Créé par le Département du Nord, la Région Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille, la Chambre d'Agriculture Nord/Pas-de-Calais, l'Association des Maires du Nord, la DRAAF Hauts-de-France, ce label « **Ici, je mange local** » valorise l'engagement des équipes de restauration collective en faveur de l'**approvisionnement local et des filières agricoles locales**.

Depuis plusieurs années, le **Parc Naturel Régional de l'Avesnois** (PNRA) travaille avec l'ensemble des 4 intercommunalités à la mise en place d'une agriculture et d'une alimentation durables et locales.

En 2021, celui-ci a mobilisé toutes les collectivités de l'arrondissement d'Avesnes pour obtenir la reconnaissance par l'État du **Projet Alimentaire Territorial Sambre-Avesnois** (PAT).

C'est ainsi que la **restauration scolaire** de la Commune d'Anor a pu valoriser ses engagements pris et **son label obtenu en 2021 être renouvelé en 2024**. Seule Commune à l'échelle du PNRA, c'est une très belle récompense qui met à l'honneur **Jean ROGER, notre chef cuisinier et toute son équipe**. Rappelons qu'Anor est une des rares collectivités à concevoir, à transformer et à préparer sur place les repas avec notre prestataire « **API restauration** » et les producteurs locaux.

Félicitations à tous !



Label « Ici, je mange local »

Renouvelé en 2024   

À ANOR LE PING, C'EST DE LA BALLE !



Pour la petite histoire

Le Ping Pong Club Anorien a été créé et affilié à la Fédération Française de Tennis de Table le 25 juin 1969 par Messieurs **Louis LAMANDE** (Premier Président), **André BLANCHARD** et **René LEDUC** (actuel Président d'honneur).

Au cours de son existence, ses effectifs ont varié mais jamais la pratique du tennis de table en loisirs et en compétition n'a cessé. En cette fin de phase de championnat, les résultats sont très satisfaisants, en effet **deux équipes sur les trois jouent le titre** lors de la dernière rencontre et **une accession à la division supérieure** semble déjà acquise.



Depuis la rentrée 2024, nous accueillons durant l'année scolaire, **le vendredi de 17h à 18h** dans des séances structurées par des animateurs de club certifiés :

- les jeunes de 6-7 ans gratuitement (Baby-Ping),
- les écoliers gratuitement (Premier Pas Pongiste).
- les Collégiens qui peuvent prolonger en jeu libre jusque 19h. La cotisation coûte 50€ pour l'année scolaire. Nous adhérons au Pass'Sport.

Les entraînements ont lieu le mardi et le vendredi à partir de 18h à la Salle des sports Pierre de Coubertin.

Pour les juniors et seniors qui veulent pratiquer **en loisirs** la cotisation est fixée à **50€**, Pour ceux qui veulent faire de la **compétition** elle est de **75€**

Depuis plusieurs années, les membres du P.P.C.A. interviennent auprès de deux écoles en leur proposant un cycle d'initiation qui se termine par le tournoi du Premier Pas Pongiste.

D'EXCELLENTS RÉSULTATS SUR LE PLAN INDIVIDUEL

- 1 joueur qui évolue en Régionale 1 s'est classé 4^e du 1^{er} tour du Championnat de France Vétérans,
- 3 autres joueurs évoluent au niveau départemental.
- 1 junior s'est classé 3^e dans sa catégorie.
- 1 benjamin vainqueur du championnat de district UGSEL.



Monsieur René LEDUC

Membre Fondateur du Club, il en a été le Secrétaire jusque dans les années 80 puis Président jusque dans les années 2000 lorsqu'il a transmis le flambeau à ses successeurs auprès de qui il a toujours été un soutien indéfectible, notamment pour former les jeunes. Il n'a jamais cessé d'être licencié au sein du P.P.C.A. et apporte encore aujourd'hui, alors qu'il a l'âge de Tintin comme il se plaît à le dire, son expérience à tous ceux qui débutent en championnat.



LES INSCRIPTIONS SE FONT SUR PLACE AUX HORAIRES D'ENTRAÎNEMENT



LE PING DE 7 À 77 ANS...



BRAVO !

Corentin COUTURE

Junior dernière année, Il a fortement progressé grâce à un travail assidu et une participation non seulement au championnat par équipes mais aussi au Critérium Fédéral : une épreuve individuelle difficile dans laquelle il a de bons résultats.

Festivités passées

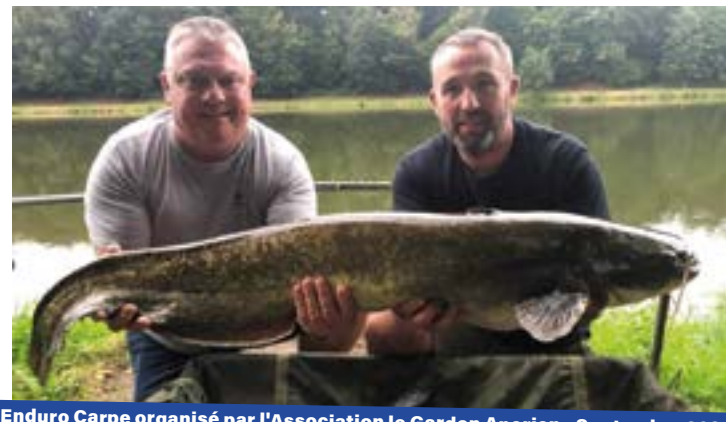
Randonnée familiale, circuit découverte au tour des forges d'Anor dans le cadre de l'exposition C'est en forgeant... - Juillet 2024



La Nuit de Églises organisée par le SI d'Anor



Démonstration de danse en ligne par l'Association Line Road 59 - Septembre 2024



Enduro Carpe organisé par l'Association le Gardon Anorien - Septembre 2024

Assemblée Générale par l'Association A deux mains Verrerie Blanche - Octobre 2024



Randonnée Octobre Rose organisée par le Si d'Anor - Octobre 2024

Une pause s'impose par l'Association les 1000 Bornes du Sud Avesnois dans le cadre du Téléthon - Novembre 2024



La Givrée Anorienne par l'Association Esprit Trail d'Anor - Novembre 2024

**et l'École Municipale de Musique (circuit pédestre
à la découverte du patrimoine anorien) - Juillet 2024**



Les Olympiades organisées par la Municipalité - Juillet 2024



**Le Village enchanté organisé par l'Association
Les Compagnons de la Neuve Forge - Septembre 2024**



**Rodéo Car organisé par l'Association
Rodéo Car Club Anor - Septembre 2024**

**Opération Nettoyons la Natute organisée
par la Municipalité d'aNor - Octobre 2024**



**Commémoration avec la Municipalité et
l'Association La Protection Civile - Décembre 2024**

Stand sur le Marché de Noël de l'Association Les Amis du Point du Jour - Novembre 2024



Loto organisé par l'Association Festiv'Anor - Décembre 2024



La forêt... Le Mélèze du Japon... On vous en parle

Comme le Mélèze d'Europe, voici l'un des rares résineux qui perd ses aiguilles en hiver. En revanche, son truc, ce ne sont pas les montagnes, mais

les régions humides, donc aucune chance de croiser les cousins dans un même coin ! Ses teintes diffèrent légèrement avec son écorce épaisse, écaillée, brun-rosé et ses rameaux aux teintes brun ou rouge-orangé.

SES AIGUILLES

Ses aiguilles souples sont regroupées en petites touffes sur les rameaux et changent de couleur au fil des saisons : vert-bleuâtre aux beaux jours, jaune à l'arrivée de l'automne. Elles ont une face supérieure plate, une face inférieure incurvée.

SES FRUITS

Ses petits cônes aux écailles recourbées vers l'extérieur sont presque ronds. Ils restent accrochés à l'arbre et finissent par tomber avec leur

rameau. C'est un grand sensible qui craint les gelées tardives et résiste mal à la pollution. Mais donnez-lui de la lumière et une bonne humidité ambiante, il sera alors le plus heureux des mélèzes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Mélèze du Japon peut devenir un très vieux monsieur : au Japon, il n'est pas rare qu'il atteigne l'âge canonique de 600 ans !

Nom scientifique : *Larix kaempferi* / *Larix japonica*

Moins dense que le Mélèze d'Europe, son bois a des propriétés similaires. Très résistant, il est recherché pour des utilisations extérieures (bardage, bâtiment, construction navale).

OÙ LE TROUVER ?

Son aire naturelle est l'île de Hondo au Japon, où il profite d'un climat tempéré froid et humide. En France, il a été introduit dans les régions atlantiques de faible altitude et sous des climats océaniques (Bretagne, Normandie, Limousin).

L'ANECDOTE DU FORESTIER

Il supporte très bien la taille et peut ainsi constituer des haies ou des bosquets.

DU LUNDI 27 JANVIER AU SAMEDI 1^{ER} MARS 2025

Planétarium numérique itinérant avec dôme de 3,20 m à l'écoquartier de la Verrerie Blanche (Salle Marcel Grimbert)

La Commune d'Anor s'est particulièrement mobilisée pour obtenir « Le Planétarium numérique » pendant un mois. Des personnels du « 36 » animeront les séances (programmation en cours d'élaboration).

Une communication spécifique vous permettra de vous inscrire seul ou en famille.

DES ÉTOILES PLEIN LA TÊTE...

Percer les secrets de l'Univers, se rapprocher plus près des étoiles et des planètes, voyager au-delà de notre Système solaire ou simplement rêver dans l'immensité du ciel, se laisser bercer par la poésie d'un texte en contemplant les étoiles...

C'est tout cela que vous permet le planétarium numérique itinérant.

Des centaines d'étoiles apparaissent sur un écran hémisphérique et s'offrent au regard des spectateurs. Un dispositif vidéo permet de visionner des images et vidéos dont certaines séquences ont été pré-enregistrées.

Ainsi vous pouvez repérer les constellations, envisager diverses configurations du ciel sous différentes latitudes, accélérer les mouvements apparents, aller au plus près des planètes, découvrir les différents éléments qui composent l'Univers.

Le planétarium itinérant peut accueillir 18 personnes sous sa coupole gonflable.

Une séance de planétarium représente un moment de calme et d'apaisement, une invitation au voyage, au rêve et à la réflexion.

Venez nombreux ! Soyez curieux. Nous vous attendons.



L'écoquartier de la Verrerie Blanche...

On en parle



Agence Régionale de la Biodiversité en Ile de France



Reconnaissance : « Capitale Française de la Biodiversité »

Thème 2024 : SOBRIÉTÉ et BIODIVERSITÉ

« J'ai le plaisir de vous informer qu'après examen de votre dossier de candidature, le comité scientifique et technique du Concours Capitale Française de la Biodiversité a sélectionné pour parution au recueil d'actions exemplaires « **Sobriété et Biodiversité** » l'action que vous avez présentée ».

Référencé : Le CERDD (Centre Européen de Recherche en Développement Durable) **a retenu la Commune d'Anor** pour son dynamisme dans le traitement des friches industrielles avec son programme : **DDTour (Développement Durable Tour)**.

La visite d'une journée complète autour de la thématique : « Sobriété foncière ; préservation de la Biodiversité ; réhabilitation d'anciennes friches ; paysage pensé avec les enjeux de l'eau, de la flore et de la faune » s'appuiera sur 3 lieux de découverte : l'écoquartier de la Verrerie Blanche, le site de Milourd et l'espace François Mitterrand (ancienne usine Flament).

Valorisé : 5^e Rencontres Nationales de la Recherche sur les Sites et Sols Pollués à PARIS les 04 et 05 février 2025.

La Commune d'Anor a été retenue pour l'excellence de son dossier et sera présente à Paris lors de ces journées organisées par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).



Salle Grimbart avant



Salle Grimbart après

Les activités proposées

L'existant avec l'Association « A 2 mains Verrerie Blanche »

- > **Jardinage** : permaculture, jardins participatifs, formation.
- > **Plantes médicinales** : réalisation de baumes, de pommades, de tisanes.
- > **Menuiserie** : création et réalisation de nichoirs, mangeoires (atelier menuiserie espace François Mitterrand).



- > **Poulailler participatif** avec gestion par les résidents volontaires.
- > **Apiculture** : reprise de l'activité avec Wali au printemps.
- > **Le marché des producteurs locaux** : Attention changement ! Le 4^e dimanche de chaque mois de 09h30 à 12h (Pas de marché en août 2025).



- > Les balades avec des sorties organisées par le Syndicat d'Initiative d'Anor et Anim Express pour les randonnées canines.

La nouveauté : avec l'Association « Anor Passion »

Depuis quelques semaines, « Anor Passion » a intégré la salle associative. Elle propose différentes activités manuelles autour de la couture, du tricot et prochainement de la broderie. Rendez-vous le mercredi après-midi.



Les prochains rendez-vous

L'écoquartier de la Verrerie Blanche a été retenu par le PNRA (Parc Naturel Régional de l'Avesnois) pour le dossier « défi-familles » s'appuyant sur la biodiversité et sur la thématique : « oiseaux ». Un beau challenge à relever et à valoriser ensemble ! Des rencontres seront programmées sur le site à partir de février 2025.



Les réflexions d'aménagement en cours

- > **Le TAD** (Transport à la demande)
- > **Un arrêt** sur le site de l'écoquartier, **Rue de la Verrerie Blanche** vient d'être validé
- > **Un accueil** pour les utilisateurs cyclistes de « l'Euro Vélo Route 3 »
- > La halle et l'espace au fond de l'écoquartier seront proposés en 2025 aux cyclistes pour se reposer, se restaurer et dormir (négociations en cours)... **Un plus pour la renommée de la Commune.**
- > L'espace de l'**ancienne émaillerie** (déconstruite) fait l'objet d'une réflexion pour un aménagement végétal et fonctionnel
- > Le **passage souterrain** sous la voie ferrée est toujours d'actualité dans le cadre d'échanges avec la SNCF et GRDF ... à suivre
- > Les **3 PSLA** (location-accession) devraient commencer à sortir de terre en fin du premier semestre 2025.





20^e ANNIVERSAIRE de la Résidence Le Clos des Forges

Septembre 2024

Tout le week-end, des animations et des visites de la Résidence Jean-Pierre LENOBLE ont été proposées aux résidents, à leurs familles et aux visiteurs.

Les Associations Anoriennes Génération Acoustique, Fashion Dance, Road Line ainsi que la Chorale de la Semaine Bleue et le Cabaret Starlight Sol'aním ont enchanté les nombreux visiteurs.



ATELIERS ÉQUILIBRE ET MIEUX-ÊTRE

Ateliers équilibre et mieux-être
avec le Centre Socio Culturel
de Fourmies et Glageon
Repas de fin de saison



NOUVEAUTÉ

CINÉ SENIORS

Covoiturage possible...
Inscriptions en mairie

Ciné SENIORS
LE PALACE - FOURMIÉS
CINÉMA PARTICIPATIF
POUR LES + DE 60 ANS
3ÈME LUNDI DU MOIS
2 € l'entrée | 13h45

INSCRIPTIONS : CLIC DE L'AVESNOIS : 03 27 57 54 33
CSC DE FOURMIÉS : 03 27 60 81 81
CSC DE LA FAGNE : 03 27 60 81 96

Sud Avesnois CLIC CIBÉHR Le Palace

SEMAINE BLEUE

La Semaine Bleue
À tout âge, ensemble !

Cette année encore la Semaine Bleue a connu un vif succès avec une grosse mobilisation des EHPAD. Après Anor, la finale s'est produite au Théâtre de Fourmies.



TÉLÉTHON

Le mercredi 11 décembre, l'association Les 1000 Bornes du Sud-Avesnois a eu l'immense honneur de remettre le chèque en présence de Mr Jean-Luc Perat Maire d'Anor représentant les fonds récoltés grâce à votre générosité et votre participation...

Les objectifs sont largement dépassés !

- > En 2023, nous avons parcouru **3 663 km** et récolté **6 209,61 €**.
- > Pour cette édition 2024, nous avons explosé les records avec **4 254,5 km** parcourus et **6 567,84 €** récoltés !

Un immense MERCI :

- À tous les participants qui ont donné de leur énergie et de leur cœur pour cette belle cause.
- À notre équipe exceptionnelle de bénévoles, toujours dévouée et motivée, sans qui cet événement ne pourrait exister.
- Aux associations anoriennes mobilisées.
- Et à nos partenaires et soutiens qui ont cru en ce projet.

"Grâce à vous tous, nous avons fait un pas de plus dans la lutte contre les maladies rares"



VOYAGE à Boulogne-sur-Mer

Comme chaque année le CCAS de la Commune d'Anor a organisé un voyage à la mer et cette année la destination choisie était BOULGNE-SUR-MER.

Témoignages



« J'ai passé une merveilleuse journée en compagnie de ma famille et amis cela m'a permis de sortir de mon quotidien ! De plus, même en fauteuil roulant nous pouvons participer aux sorties de la commune. J'y retournerai ! Merci aux organisateurs ».

« Je participe aux voyages à la mer depuis leurs créations, j'y allais avec mon mari et mes enfants. C'est très intéressant et cette année j'ai découvert NAUSICAA »



« J'y vais depuis plusieurs années et je m'occupe du chapeau, pourboires des chauffeurs »



« J'accompagne mon mari et j'aide Sandra et Bernadette lors des petits-déjeuners offerts aux participants du voyage ».



Anor ... on en parle

La Galoperie et son étang ▶

La Fédération Départementale de Pêche du Nord a remis un panneau d'informations à proximité de l'étang de la Galoperie (propriété de conservation des Espaces Naturels des Hauts-de-France). Le Chemin des Mineurs a fait une « cure de jouvence » en collaboration avec le Département du Nord. Nous en reparlerons au cours du 1^{er} semestre 2025 lors de sa valorisation. Un aperçu avec un des bancs installés.



◀ Un zoom sur la micro-crèche

avec la pose de la 1^{ère} pierre en présence de Madame la Sous-Préfète et de Madame la Présidente de la CAF.

Fin des travaux de création des trottoirs de la rue d'Hirson ▶

Cet aménagement, réalisé par les agents communaux, vise à améliorer la sécurité et le confort des piétons tout en valorisant l'espace public. Depuis le début des travaux, l'objectif principal a été de faciliter les déplacements piétonniers et de sécuriser les abords de la route. Les nouveaux trottoirs et la sente piétonne permettent désormais aux habitants et visiteurs de circuler en toute sérénité, tout en contribuant à l'esthétique de la rue. Les travaux ont été effectués avec soin et dans le respect des délais, malgré les défis rencontrés. Les agents communaux ont fait preuve de professionnalisme et d'engagement tout au long du processus, garantissant une finition de qualité. Ce projet s'inscrit dans une volonté globale de la commune de moderniser ses infrastructures et d'améliorer la qualité de vie des Anoriens. La municipalité remercie tous les riverains pour leur patience et leur compréhension durant la phase de construction. Avec ces nouveaux trottoirs, Anor renforce son engagement en faveur de la sécurité routière et de l'accessibilité pour tous. La rue d'Hirson est désormais prête à accueillir les piétons dans un cadre sécurisé et agréable. Nous vous invitons tous à profiter de ces nouvelles infrastructures et à redécouvrir la rue d'Hirson sous un nouveau jour.



◀ Fin de chantier de la digue de Milourd

La fin des travaux d'enrobé et de renforcement de la digue de Milourd à Anor marque une étape importante pour la sécurité et la protection de la commune. Ces travaux, qui ont consisté à améliorer la structure de la digue et à appliquer un nouvel enrobé suite aux intempéries de juillet 2021, visent à renforcer la résistance face aux risques d'inondation et à garantir une gestion efficace des eaux. Grâce à cette intervention, les habitants d'Anor peuvent désormais bénéficier d'une infrastructure plus robuste, assurant ainsi une tranquillité d'esprit face aux aléas climatiques.

◀ Poursuite des travaux de curage des fossés

Récemment, la commune a poursuivi les travaux de curage des fossés situés rues de la passe d'Anor et de la Fontaine. Ces opérations, réalisées en partenariat avec le service technique de la communauté de communes Sud Avesnois, visent à améliorer la gestion des eaux pluviales et à préserver l'environnement local. Le curage des fossés est une étape cruciale pour assurer un bon drainage des eaux et éviter ainsi les risques d'inondation, surtout pendant les périodes de fortes pluies. Ce travail permettra non seulement de faciliter l'écoulement des eaux, mais aussi de maintenir la biodiversité des milieux aquatiques en préservant les habitats naturels.



Nouvelle signalétique ►

Mise en place d'une nouvelle signalétique La valorisation de la commune d'Anor a toujours été une priorité des élus.

Afin de valoriser plusieurs de ses labels ainsi que son marché de producteurs, services techniques ont procédé à la création d'une nouvelle signalétique installée aux entrées de ville.



Rénovation du logement 4 place du Poilu ►

Rénovation du logement du 4 place du Poilu Libéré depuis plusieurs mois, le logement communal sis 4 place du Poilu subit une cure de jouvence complète. Réalisés en régie, les travaux ont débuté en septembre dernier. Le logement a été isolé complètement ; il bénéficie désormais de 3 chambres.



◀ Rénovation du muret du logement de la mairie

Les agents communaux, soucieux d'entretenir parfaitement le patrimoine communal et notamment les logements, ont procédé dernièrement à la rénovation du muret extérieur du logement communal adossé à la mairie.



◀ Travaux au niveau du Stade

Durant la période estivale, les services techniques ont procédé à la remise en peinture des barrières entourant le stade. Ils ont également procédé, avant la reprise de la saison, à la réalisation de travaux de drainage des eaux de pluie.



Réalisation de travaux ►

à l'école du Petit Verger et à l'école Daniel Vincent à Anor

Les agents communaux d'Anor ont récemment achevé plusieurs petits travaux au sein de l'école du Petit Verger, ainsi que des rénovations des peintures dans le couloir du premier étage de l'école Daniel Vincent. Ces interventions visent à améliorer le cadre scolaire et à offrir un environnement agréable et stimulant pour les élèves.

À l'école du Petit Verger, les travaux ont inclus des aménagements divers qui contribuent à la fonctionnalité et à l'esthétique de l'établissement. Parallèlement, le rafraîchissement des peintures dans l'école Daniel Vincent a permis de redonner vie aux espaces, rendant le couloir plus accueillant pour les élèves et le personnel.



◀ Poursuite des travaux de remplacement de l'éclairage public

Démarrés il y a près de 4 ans, la commune d'Anor s'est donnée comme objectif de remplacer la totalité de ses points d'éclairage public avec une technologie LED moins consommatrice d'énergie et plus efficace en matière d'éclairage. Ces derniers mois, ce sont 140 lanternes de candélabres qui ont été remplacées dans certaines portions de rues où les réseaux sont enterrés.

Animations & festivités à venir...

Dimanche 2 février 2025

LOTO organisé par l'Association Festiv'Anor
13h30 Salle des Fêtes Robert Dubar
 (ouverture des portes à 10h30)



Samedi 8 mars 2025

REPAS DÉGUISÉ sur le thème des ANNÉES 80
 Organisé par l'Association Fashion Dance
20h Salle des Fêtes Robert Dubar



Dimanche 16 mars 2025

**BOURSE AUX LOISIRS CRÉATIFS
 PUCES DES COUTURIÈRES
 MARCHÉ ARTISANAL**

Organisée par l'Association Anor Passion
De 09h à 17h
Salle des Fêtes Robert Dubar



Samedi 12 avril 2025

DÎNER SPECTACLE CABARET
 organisé par l'Association Line Road 59
A partir de 18h
Salle des Fêtes Robert Dubar



Jeudi 1^{er} mai 2025

BROCANTE
 organisée par l'association Dojo Anor-Mondrepuis
De 08h à 18h
Place du 11 Novembre



Jeudi 8 mai 2025

**BOURSE AUX PLANTES
 BROCANTE DU JARDINIER
 & MARCHÉ DE LA FÊTE DES MÈRES**
 Organisée par l'Association Les Amis du Point du Jour
De 09h à 17h Ancienne école du Point du Jour

Du Vendredi 9 au lundi 12 mai 2025

DUCASSE DE PRINTEMPS
 organisée par la Municipalité
Place du 11 novembre



Samedi 17 et dimanche 18 mai 2025

FÊTE DE LA RANDONNÉE
 organisée par le Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise
De 07h à minuit Parc Despret

